

ENJEUX DE L'OPÉRATIONNALISATION DES FILETS SOCIAUX DANS LA COMMUNE RURALE DE GOMITRADOUGOU CERCLE DE DIÉMA

Lamine SANDY

*Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS),
laminesandy@yahoo.com*

Mohamed Oualy DIAGOURAGA,

*Institut d'Etude et de Recherche en Géro-geriatrie « maison des aînés ».
oualy2diagouraga@yahoo.fr*

RÉSUMÉ

Cet article se veut un cadre d'analyse des enjeux de l'opérationnalisation des filets sociaux au niveau de la commune rurale de Gomitradougou. L'objectif assigné à cette étude consiste à analyser les enjeux de l'opérationnalisation des filets sociaux au niveau de la commune de Gomitradougou. L'approche méthodologique est de types quantitatif et qualitatif. Il ressort des résultats de la recherche que, les filets sociaux sont reconnus par les populations de la commune de Gomitradougou, comme un outil de résilience en matière de sécurité alimentaire. Malheureusement son opérationnalisation est confrontée à des enjeux notoires à savoir, le changement climatique, la mal gouvernance (détournement des ressources transférées aux collectivités), les difficultés de financement (des financements inscrits dans une courte durée), les écueils dans la pérennisation des opérations de filets sociaux (la quasi-totalité des projets opérationnelles sont financés par les institutions extérieures) et enfin, la faible représentativité des femmes car la responsabilité des ménages revient généralement aux hommes au niveau de cette commune).

Mots clés : collectivités, décentralisation, Enjeux, filets sociaux.

ABSTRACT

This article is intended to provide a framework for analysing the challenges of operationalising social safety nets in the rural commune of Gomitradougou. The objective of this study is to analyse the challenges of implementing social safety nets in the commune of Gomitradougou. The methodological approach is quantitative and qualitative. The results of the research show that social safety nets are recognised by the populations of the commune of Gomitradougou as a tool for resilience in terms of food security. Unfortunately, the operationalisation of social safety nets is confronted with notorious challenges, namely climate change, poor governance (misappropriation of resources transferred to the communities), funding difficulties (funding for a short period of time), pitfalls in the sustainability of social safety net operations (almost all operational projects are funded by external institutions) and finally, the low representation of women, as responsibility for households generally falls to men in this commune).

Keywords: Issues, social safety nets, communities, territorial, decentralization.

INTRODUCTION

Le Mali est un pays, où le niveau de pauvreté est très élevé soit 47,1% (INSTAT, 2016) et comme d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, la population dans les zones rurales et urbaines est fortement vulnérable à différents types de chocs (environnementaux, sociaux et économiques). Il est estimé que plus de 25% de la population est en pauvreté chronique et dans l'insécurité alimentaire. Cette vulnérabilité a été aggravée par la récente crise politico-militaire et a ainsi accru la demande déjà forte pour des programmes de Filets Sociaux (FS) efficaces.

Dans les sociétés africaines en général et manding en particulier, les grandes familles, les communautés assuraient de façon efficace l'assistance aux personnes démunies et vulnérables. Ces mécanismes de secours ont été renforcés par les actions réalisées par les institutions religieuses qui incitaient les adeptes à venir en aides aux personnes vulnérables c'est-à-dire appuyer les orphelins, donner de la nourriture, de l'habillement à ce qui n'en ont pas et soigner les malades. Ces actions de secours réalisées par les institutions sociales et religieuses à l'endroit des personnes vulnérables constituent les premières formes de filets sociaux.

Ces mécanismes et ces systèmes de protection sociale informels continuent de jouer un rôle essentiel dans la vie des populations d'Afrique sub-saharienne, y compris dans le Sahel. En l'absence ou en cas d'insuffisance de la protection sociale formelle fournie par l'État inadéquate, la majorité des habitants des zones rurales ainsi que ceux évoluant dans le secteur informel en milieu urbain, dépendent en grande partie des liens réciproques qui les unissent à des familles élargies, à des voisins et à la communauté au sens large pour l'échange de services, le partage de la nourriture, le prêt d'actifs, la mise en commun des ressources et d'autres formes d'aide en cas de besoin. Les transformations socio-économiques peuvent éroder certaines des valeurs communautaires dont dépendent ces systèmes de protection sociale informelle et la pauvreté généralisée peut neutraliser certains des mécanismes eux-mêmes. Toutefois, il semble prouvé que leur vitalité continue représente une forme de capital social qui est souvent la première ligne de défense contre les urgences habituelles et les risques idiosyncratiques. Et pourtant, cette réflexion stratégique portant sur la manière dont ces systèmes pourraient être pris en charge ou adaptés pour aider les collectivités à faire face à des crises et à des risques covariants plus étendus n'apparaît pas dans les stratégies nationales de protection sociale (Watson Carol, 2016).

Aujourd'hui avec l'explosion démographique, la rareté des ressources et le développement de l'individualisme en Afrique, la pauvreté s'est confortablement installée et s'est chronicisée et la vulnérabilité s'est généralisée au niveau des communautés respectives. Cet état de fait a véritablement affecté les actions des institutions sociales et religieuses et les autres systèmes de protections sociales informelles face aux besoins immenses, complexes, multidimensionnels et met en évidence la nécessité pour les pouvoirs publics d'intervenir auprès des personnes vulnérables pour apporter les secours nécessaires.

Le droit à l'assistance et à la protection sociale étant un droit universellement reconnu pour tout citoyen, les pouvoirs publics devraient mettre tout en œuvre pour en faire une réalité. C'est ainsi que les institutions en charge de protection et d'assistance se sont multipliés dans nos pays depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. Dans les pays à faible revenus comme le Mali, les actions en faveurs des personnes très pauvres et vulnérables sont fortement influencées par l'aide extérieure. Cette dépendance aux mécanismes exogènes handicape nos structures en charge de la protection sociale et rend problématique la satisfaction des demandes sociales complexes et multidimensionnelle. D'où la nécessité de renforcer les mécanismes endogènes d'aides et d'assistance sociales. C'est la raison pour laquelle le gouvernement du Mali a fait du développement des filets sociaux une priorité pour notre pays. Cette volonté politique a été concrétisée par l'institutionnalisation d'un programme pilote avec le décret n°2013-195/PM-RM du 27 Février 2013 portant institutionnalisation du programme pilote des filets sociaux en république du Mali, placé sous l'autorité du Ministre chargé des finances. Ce programme est dénommé programme de filets sociaux «jigisemejiri» ou arbre à espoir, financé par la Banque Mondiale (IDA, 2016).

Après une évaluation partielle concluante, le gouvernement du Mali a étendu cette intervention à d'autres localités sur fonds propre. Tous ces efforts viennent renforcer les dispositifs déjà opérationnels comme le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) pour la prise en charge médicale des indigents, le commissariat à la sécurité alimentaire et les différents programmes de gratuités et de subventions.

En Afrique de l'Ouest, la plupart des filets sociaux existant sont de nature réactive : ils sont mis en œuvre en réponse à une crise, afin de venir en aide aux populations touchées. Les dernières crises et l'érosion progressive des moyens d'existence des ménages ont toutefois montré les limites de ces dispositifs. S'ils peuvent être améliorés, et s'il est difficile de s'en passer en cas de crise alimentaire importante, les systèmes « réactifs », sont souvent trop chers, standardisés et difficiles à mettre en œuvre. En effet, ils parviennent difficilement à obtenir des résultats satisfaisants de manière à la fois rapide, efficace et ciblée lorsque les populations à atteindre sont trop nombreuses et variées. Ces filets réactifs peinent par ailleurs à éviter l'appauvrissement progressif des ménages contraints, crise après crise, de vendre leurs actifs ou de sacrifier des dépenses de santé et/ ou d'éducation. Ils sont encore moins en mesure de permettre aux ménages se trouvant dans un état de pauvreté chronique d'en sortir (Inter-réseaux, Développement rural, 2013).

Pour faire face aux insuffisances et aux défaillances des programmes d'urgence, une alternative, ou plutôt un complément aux filets de sécurité sociaux réactifs est la mise en place de filets de sécurité sociaux prévisibles. C'est ainsi que le Mali a développé des programmes, des régimes et d'autres programmes de gratuités et de subventions définies par l'État Malien.

L'accessibilité à ces projets/programmes, aux différents régimes d'assistance reste un parcours de combattant pour les personnes les plus vulnérables dans les zones les plus reculées de nos communes. Aussi les quelques projets/programmes déployés au niveau des communes ne sont pas assez suffisant ou appropriés pour sortir ses bénéficiaires de l'extrême pauvreté. La quasi-totalité des projets opérationnelles sont financés par les institutions extérieures et sont très souvent inscrits dans une durée très courte. Les financements de l'État sont généralement sensibles à des problèmes budgétaires d'où le souci du maintien des programmes opérationnels et de l'efficacité des actions réalisées face à la persistance du phénomène.

Avec la décentralisation, plusieurs compétences sont transférées aux collectivités territoriales dont celles relative aux filets sociaux à travers le décret n°2012-082/P-RM DU 08 Février 2012 fixant le détail des compétences transférées aux collectivités dans le domaine de la protection et le décret n°2015-0506/P-RM 27 Juillet 2015 fixant le détail des compétences transférées aux collectivités dans le domaine de la protection et de la promotion de la femme, de l'Enfant et de la famille. Les nouvelles entités territoriales sont la responsabilité de concevoir des projets/ programmes de mettre en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional et local. Les collectivités tardent à s'approprié ces compétences pour des raisons diverses qui seront certainement évoqués plus tard. La commune rurale de Gomitradougou est la commune la plus pauvre du cercle de Diéma et une des communes les plus pauvres du Mali. Selon la classification actuelle, elle est classée parmi les communes très pauvres et occupe le 628^{ème} Rang sur 703 en République du Mali (ODHD, 2017).

Les filets sociaux appelés aussi « filets de sécurité sociaux » ou « transferts sociaux » ou encore « assistance sociale », évoquent l'ensemble des mesures mises en place pour soutenir les franges de la population les plus pauvres, les plus vulnérables et exclues de la croissance économique (Bulletin d'information du cadre commun sur les filets sociaux saisonniers au nord du Mali, 2015). Les filets sociaux font partie de ce vaste ensemble dénommé « protection sociale », qui englobe à la fois les régimes contributifs (régimes auxquels les bénéficiaires contribuent en partie, tels que les systèmes de sécurité sociale liés à l'emploi ; les systèmes d'assurance sociale et/ou mutuelles de santé) ; et les régimes non contributifs (à travers lesquels les transferts sociaux, en espèces ou en nature, sont octroyés aux bénéficiaires sans contrepartie de leur part). La protection sociale est « un ensemble spécifique d'actions pour pallier la vulnérabilité des personnes ».

De ce fait, une question subsiste à savoir : quels sont les enjeux de l'opérationnalisation des filets Sociaux aux niveaux de la commune de Gomitr Dougou. De cette question de recherche, l'objectif fixé consiste à analyser les enjeux de l'opérationnalisation des filets Sociaux aux niveaux de la commune de Gomitr Dougou. L'hypothèse émise est que la mise en œuvre des programmes de filets sociaux dans la commune de Gomitr Dougou serait affectée par la faible contribution de la collectivité décentralisée, ce qui constitue des enjeux réels à l'application des programmes de filets sociaux.

1. MÉTHODES ET OUTILS DE RECHERCHE

1.1. ANALYSE DOCUMENTAIRE

Notre recherche a commencé par l'établissement d'une bibliographie à partir d'un certain nombre de document de recherche à savoir les textes juridiques, les rapports et publications sur les filets sociaux.

1.2. LES OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES

1.2.1. LE QUESTIONNAIRE :

Le questionnaire a été administré aux personnes vulnérables en situation d'extrême pauvreté.

1.2.2. LE GUIDE D'ENTRETIEN :

Le guide d'entretien a été adressé aux personnes ressources, aux autorités communales et aux responsables de mise en œuvre des projets/programmes.

1.2.3. L'OBSERVATION DIRECTE SUR LE TERRAIN :

Cette observation nous a permis de nous imprégner de l'état de la localité, d'observer les conditions de vies de la population, les faits et les phénomènes au moment où la population traverse une période de crise.

1.2.4. L'ÉCHANTILLONNAGE :

La population de la commune rurale de Gomitr Dougou est de 9753 habitants. Elle est composée de 4863 hommes et 4 890 femmes. La population indigente représente 5% de la population totale de la commune soit un total de 488 personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans la commune. La population hors cible est de 9265 personnes soit 95% de la population de la commune. La population indigence enregistrée au niveau de la mairie est constituée uniquement de chefs de ménage et est composé de 84% d'hommes et 16% des femmes. Elle est composée également 40% de personnes âgées, 36% d'adolescents, 20% des adultes et 4% des jeunes. Pour une meilleure représentativité des différentes composantes, nous avons appliqué la technique d'échantillonnage par quotas à cette enquête. Compte tenu des délais impartis, nous avons choisi d'enquêter 50 personnes 10% de la population de base. Pour une population de 9753, nous avons fait le calcul de la façon suivante :

- Population cible (indigents) : $9753 \times 5/100 = 488$
- Echantillons (cible d'enquête) : $488 \times 10/100 = 49$.

C'est ainsi que les 50 personnes ont été arrondies et choisies au hasard parmi les populations vulnérables.

2. RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

2.1. ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES QUANTITATIVES :

Tableau n°1 : Sexe des enquêtés et selon l'âge :

Sexe \ Age	18-35ans		36-45 ans		46-59ans		60 et plus		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hommes	2	4	10	20	15	30	15	30	42	84
Femmes	0	0	0	0	3	6	5	10	8	16
Total	2	4	10	20	18	36	20	40	50	100

Source : Enquête personnelle Novembre 2021.

Commentaire :

Ce tableau montre que la plupart des personnes enquêtées sont des hommes soit 84% contre 16% des femmes. Cette faible représentativité s'explique par le fait que la responsabilité des ménages revient aux hommes au niveau de la commune excepté la situation particulière de quelques femmes veuves/seules chargées de famille. Elles sont représentées par les 6% et 10% respectivement parmi les adolescentes et les personnes âgées dans le tableau ci-dessus.

Tableau N°2 : Niveau d'instruction et selon l'âge

Niveau d'instruction \ Age	18-35ans		36-45 ans		46-59ans		60 et plus		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Analphabète	1	2	10	20	18	36	20	40	49	98
Primaire	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Total	2	4	10	36	18	36	20	40	50	100

Source : Enquête personnelle Novembre 2021.

Commentaire :

Ce tableau nous indique que la quasi-totalité des personnes enquêtées sont des analphabètes soit 98% contre 2% des personnes alphabétisées. Ces taux témoignent le très faible niveau d'instruction de la commune. Cet état est inquiétant d'autant plus qu'elle concerne la population active qui est le moteur de tout développement.

Tableau n°3 : Cartographie des partenaires intervenant dans le domaine des filets sociaux dans la commune rurale de Gomitradowougou et selon les sources de Financement/Durée des interventions.

Types d'intervenant Noms des Partenaires	Gouvernement		Collectivité		Partenaires		Durée de l'intervention
					Internes	Externes	
Programme de filets Sociaux « jigisemejiri »	x						5 ans
Mouvement pour la paix, le Développement et Liberté (MPDL)						x	4 mois
ONG Association pour l'Appui au Développement Global (ADG)					x		1 mois
ONG ADAF/GALLE					x		18 mois
Commissariat à la sécurité Alimentaire (CSA)	x						1 mois
Union des collectivités Territoriales de Diéma (UCD)			v				Permanent
ANAM	v						Permanent

Source : Enquête personnelle Novembre 2021.

Commentaire :

Dans ce tableau, la plupart des programmes et des projets de filets sociaux sont opérationnels dans la commune rurale de Gomitradowougou soit un total de 7 intervenants repartis entre le gouvernement, la collectivité, les partenaires internes et externes.

Cependant la plupart d'entre eux sont des projets d'urgence de très courte durée (1-4 mois en 1 à 4 séances de transferts de ressources (distribution de vivres, transfert d'argent, et autres activités génératrices revenus). D'autres ont une durée moyenne et longue respectivement de 18 mois et à 5 ans. Aussi des structures institutionnalisées de l'État et des collectivités s'identifient parmi les intervenants avec une durée permanente.

Tableau n°4 : Types d'interventions selon les types de projets

Types d'intervenants Types de projets	Gouvernement		Collectivité Internes		Partenaires				Total	
					Internes		Externes			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Projet d'urgence	1	14,25	1	14	1	14,25	1	14	4	57
Projet de développement	2	29	0	0	1	14,25	0	0	3	43
Total	3	43	1	14	2	29	1	14	7	100

Source : Enquête personnelle Novembre 2021.

Commentaire :

L'analyse de ce tableau nous indique que les interventions d'urgences sont plus importantes que les projets de développement soit respectivement 57% et 43%.

Les projets de développement contiennent les structures institutionnelles de l'État (Agence Nationale d'Assistance Médicale et le commissariat à la sécurité Alimentaire) et de collectivité (Union des Collectivités de Diéma).

Tableau N°5 : Sources de financement des intervenants et selon le nombre de Projet

Types d'intervenants Nombre de Projet	Gouvernement		Partenaires		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Programme de filets Sociaux « jigisemejiri »	0	0	1	11	1	11
Mouvement pour la paix, le Développement et Liberté(MPDL)	0	0	1	11	1	11
ONG Association pour l'Appui au Développement Global(ADG)	0	0	1	11	1	11
ONG ADAF/GALLE	0	0	1	11	1	11
Commissariat à la sécurité Alimentaire(CSA)	1	11	0	0	1	11
Union des collectivités Territoriales de Diéma(UCD)	0	0	2	22	2	22
ANAM	1	11	1	11	2	11
Total	2	22	7	78	9	100

Source : Enquête personnelle Novembre 2018.

Commentaire :

L'analyse de ce tableau nous montre que la plupart des projets de filets sociaux existant dans la commune sont financés par des partenaires extérieurs soit 78% des projets de filets sociaux identifiés contre 22% des projets financés par le gouvernement.

Quant à la collectivité/commune, sa contribution financière pour le développement des filets sociaux n'est pas d'actualité.

Tableaux n°6 : Cartographie des partenaires intervenants dans le domaine des filets sociaux dans la commune rurale de Gomitradowou et la nature/conditionnalités des prestations sociales

Nature/ conditionnalités des prestations Noms des partenaires	Transfert Argent	Distribution de céréale	Argent contre travail	Alimen- tation	Médi- cament	Autres (équipement, intrants,...)	Condi- tionnalités
Programme de filets Sociaux « jigisemejiri »	x		x	x			Travail physique
Mouvement pour la paix, le Développement et Liberté (MPDL)	x		x	x			Travail physique
ONG Association pour l'Appui au Développe- ment Global(ADG)	x	x	x	x			CPN
ONG ADAF/GALLE						x	
Commissariat à la sécu- rité Alimentaire (CSA)	x	X					
Union des collectivités Territoriales de Diéma (UCD)		xx					
ANAM					x	x	

Source : Enquête personnelle Novembre 2018.

Commentaire :

Ce tableau montre que la commune de Gomitradowou compte des projets/programmes et de natures diversifiées. Cette couverture géographique du point de vue statistique est assez étoffée pour renforcer la résilience de la communauté pauvre et vulnérable de la commune de Gomitradowou. Ces transferts sont conditionnés dans certains cas à la création d'actifs c'est-à-dire la réalisation d'infrastructures communautaires devant contribuer à l'amélioration de l'environnement social

Tableau n°7 : Prestations de services des projets/programmes

Nature/conditionnalités des prestations Noms des partenaires	18-35ans		36-45 ans		46-59ans		60 et plus		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Programme de filets Sociaux « jigisemejiri »	0	0	4	8	9	18	12	24	25	50
Mouvement pour la paix, le Développement et Liberté (MPDL)	1	2	2	4	5	10	3	6	11	22
ONG Association pour l'Appui au Développement Global (ADG)	1	2	2	4	1	2	2	4	6	12
ONG ADAF/GALLE	0	0	0	0	2	4	2	4	4	8
Commissariat à la sécurité Alimentaire (CSA)	0		0		0	0	1	2	1	2
Autres (non identifiés)	0	0	2	4	1	2	0	0	3	6
Total	2	4	10	20	18	36	20	40	50	100

Source : Enquête personnelle Novembre 2018

Commentaire :

Ce tableau indique que le programme de filets sociaux « jigisemejiri » est la structure qui a le plus grand nombre de prestation envers les plus vulnérables enquêtées soit 50% des personnes enquêtées suivi de l'ONG MPDL, ADG, ADAF/GALLE et le commissariat à la sécurité alimentaire. Il montre aussi que 6% des enquêtés n'ont pas bénéficié des prestations des filets sociaux. Aussi l'analyse des données a permis d'identifier des enquêtés qui ont bénéficié plusieurs prestations à la fois et des partenaires différents.

Tableau n°8 : Appréciation des montants des transferts.

Prestations Noms des partenaires	Satisfaisant		Satisfaisant		Aucune réponse		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Programme de filets Sociaux « jigisemejiri »	24	48	1	2	0	0	25	50
Mouvement pour la paix, le Développement et Liberté (MPDL)	8	16	3	6	0	0	11	22
ONG Association pour l'Appui au Développement Global (ADG)	3	6	3	6	0	0	6	12
ONG ADAF/GALLE	2	4	2	4	0	0	4	8
Commissariat à la sécurité Alimentaire (CSA)	0	0	1	2	0	0	1	2
Autres	0	0	0	0	3	6	3	6
Total	37	74	10	20	3	6	50	100

Source : Enquête personnelle Novembre 2021

Commentaire : Il ressort de l'analyse de ce tableau que les appréciations diffèrent selon les projets/programme. Au regard de ces statistiques, les montant des prestations programme de filets sociaux « jgisemejiri » sont mieux apprécié par les bénéficiaires soit 48% des personnes enquêtées suivi de l'ONG MPDL 16% des enquêtées et l'ONG ADG, CSA, respectivement 6%, 4%.

Tableau N°9 : Les changements apportés

Changements apportés Projets/programme	Amélioration de la consommation alimentaire		Création d'AGR		Amélioration de l'état de santé		Scolarisation des enfants	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Programme de filets Sociaux « jgisemejiri »	25	50	20	40	25	50	23	46
Mouvement pour la paix, le Développement et Liberté(MPDL)	11	22	0	0	5	10	0	0
ONG Association pour l'Appui au Développement Global(ADG)	4	8	0	0	4	8	2	4
ONG ADAF/GALLE	4	8	0	0	0		0	0
Commissariat à la sécurité Alimentaire(CSA)	1	2	0	0	0	0	0	0
Union des collectivités Territoriales de Diéma(UCD)	1	2	0	0	0	0	0	0
Autres	4	8	4	0	0	0	0	0
Total	50	100	30	60	34	68	23	50

Source : Enquête personnelle Novembre 2021.

Commentaire : L'analyse de ce tableau montre que les interventions ont eu des effets positifs sur les conditions de vie des bénéficiaires plus particulièrement dans les domaines suivants : consommation alimentaire soit 100% des bénéficiaires enquêtés, Amélioration de l'état de santé soit 68%, AGR 60%, scolarisation des enfants 23% des enquêtés.

L'analyse montre aussi que les mêmes appuis ont eu souvent plusieurs effets sur les bénéficiaires (améliorations de la consommation alimentaire de la santé, améliorations de l'état de santé, AGR, scolarisation des enfants).

2.2. ANALYSE DES DONNÉES QUALITATIVES

2.2.1. LES ENJEUX DE L'OPÉRATIONNALISATION DES FILETS SOCIAUX AU NIVEAU DE LA COMMUNE

Discours n°1 :

SS : 64ans, Secrétaire Général du Conseil de Cercle à la retraite :

Le principal enjeu est le financement, il est vrai que la collectivité peut et doit prendre des initiatives mais il faut que les ressources soient disponibles pour concrétiser ces initiatives. Il ne sert à rien de se leurrer, la commune ne dispose pas de ressources permettant

d'assurer le financement des initiatives de filets sociaux, le second enjeu est le changement climatique/catastrophe naturelle qui constitue une préoccupation majeure aujourd'hui pour une population qui n'a pas autre chose que ses moyens traditionnels.

Analyse du discours n°1 :

Le problème de financement au niveau des collectivités territoriales a toujours été un leitmotiv chez les responsables desdites collectivités, et à ce propos l'argument argumenté se résume toutes les fois à l'indisponibilité des ressources. A la suite des enjeux, le changement climatique avec son corollaire de catastrophe naturelle, est évoqué, toutes choses qui compromettent tous les efforts de production.

Discours n°2 :

MK : 38 ans, responsable de collectivité territoriale affirme :

Les enjeux sont entre autres : l'appropriation, dans ces communes, les autorités sont très intéressées par les ressources transférées à la population pauvre et vulnérable, au lieu de les appuyer, elles réclament. Les collectivités doivent prendre donc conscience de leurs rôles dans le processus de prise en charge des personnes pauvres et vulnérables. Ils doivent intégrer dans leurs habitudes, les initiatives apportées par les intervenants extérieurs au risque de voir les opérations de filets sociaux s'arrêter au niveau de la commune. La collectivité ne prendra jamais l'initiative ou son accompagnement ne sera effectif que lorsqu'elle se sent responsable de la prise en charge des cas sociaux de la commune même si les moyens sont disponibles.

L'opérationnalisation des filets sociaux est une réalité aujourd'hui au niveau de la commune de Gomitradougou mais les fonds et la gestion technique sont toujours assurés par les projets/programmes qui sont toujours dans le temps et dans l'espace. Ce qui veut dire que la fin des projets/programmes est synonyme de l'arrêt des prestations sociales en faveur des personnes vulnérables car aucun dispositif ne permet d'assurer la relève de la commune aujourd'hui.

Analyse du discours n°2 :

La mauvaise utilisation des quelques ressources transférées par l'Etat d'où l'inconscience des certains élus à assurer leur devoir d'appui aux populations vulnérables, seule condition d'assurer la pérennité du dispositif de prise en charge.

Discours n°3 :

MT : 58 ans, membre de l'autorité communale, affirme :

L'enjeu majeur est le changement climatique/catastrophe naturelle, la commune rurale de Gomitradougou est soumise aux menaces diverses comme la sécheresse, les attaques de céréales par les déprédateurs. Cette situation fait que la commune connaît une endémie d'insécurité alimentaire qui s'étale sur la totalité de l'année maintenant ainsi l'extrême pauvreté dans la commune. Dans cette situation, les demandes sociales se multiplient chaque jour, cette situation s'ajoute à la faible capacité technique et financière de la commune mais la modicité des aides apportées par l'État et les partenaires techniques et financiers/humanitaires.

Analyse du discours n°3 :

Le changement climatique avec son corollaire de sécheresse et de prédation des ressources agricoles par les insectes place la commune rurale de Gomitradougou au rang des communes en situation d'insécurité alimentaire.

Discours n°4 :

SN : 48 ans, responsable d'ONG, affirme :

Parmi les enjeux, nous pouvons noter : L'enjeu technique : la mise en œuvre des activités fait appel à des expertises c'est-à-dire des compétences en la matière pour une intervention efficace. Le choix du bon lieu la bonne personne, de la bonne prestation sociale, du bon moment, du bon instrument ou de la modalité d'intervention appropriée va dépendre de la maîtrise technique des personnes en charge de la mise en œuvre de l'activité.

L'enjeu de gouvernance : un autre problème est le risque de détournement des ressources par les autorités communales à des fins personnelles ou à des fins politiques. On n'aura jamais des ressources suffisantes à hauteur des souhaits mais si le peu de ressources disponibles est mieux géré, il peut servir à beaucoup de choses. Les gens de plus en plus n'ont pas le sens de la recevabilité, ce qui fait que la gestion d'un fonds social pose de soucis de gouvernance au niveau des collectivités décentralisées. Les fonds sociaux servent très souvent un moyen pour remercier les confrères politiques et amis au niveau des collectivités, c'est-à-dire des erreurs d'inclusion et d'exclusion.

Analyse du discours n°4 :

Le problème d'expertise technique de ceux chargés des activités et la mauvaise gouvernance des ressources mises à la disposition des collectivités territoriales qui sont vilipendées, pour des raisons personnelles et ou politiques.

3. DISCUSSION

Il ressort de l'analyse des discours que les gens n'ont pas toujours, les mêmes lectures des enjeux de l'opérationnalisation des filets sociaux au niveau des collectivités territoriales. Cependant au terme de l'analyse des discours, nous avons noté les enjeux suivants :

- Le Changement climatiques/catastrophes ;
- L'enjeu technique ;
- L'enjeu de gouvernance.

Al'issu de cette recherche, les données statistiques d'INSTAT (2016) confirment que le niveau de pauvreté au Mali est très élevé soit 47,1% d'où la vulnérabilité de la population de la commune rurale de Gomitradougu.

Pour Watson Carol (2016), les filets sociaux sont reconnus par ces populations comme outils de résilience et sont intégrés comme tels dans les politiques nationales de sécurité alimentaire. Ils enregistrent cependant de nombreuses critiques : ciblage controversés, déstructuration des solidarités locales, assistanat. Les collectivités territoriales sont dépourvues de moyens financiers et humains pour assurer la coordination des initiatives et ne sont pas suffisamment impliqués du fait de la déconnexion entre les réponses humanitaires et les mécanismes de la protection sociale. Le point de WATSON Carol rejoint les propos de certaines autorités des collectivités territoriales de la commune rurale de Gomitradougu concernant :

- L'appropriation des projets /programmes de filets sociaux ;
- Le financement des opérations de filets sociaux ;
- La pérennisation des opérations de filets sociaux ;

La mise en œuvre des programmes de filets sociaux existants dans la commune est effectivement affectée par la faible contribution de la collectivité décentralisée dans la mesure où *les ressources ne sont pas disponibles pour concrétiser ces initiatives*. Il ne sert à rien de se leurrer, la commune ne dispose pas de ressources permettant d'assurer le financement des initiatives locales. Malgré les injonctions des textes du Décret N°2012-082/P-RM du 08 février 2012 fixant le détail des compétences transférées aux collectivités dans le domaine de la protection sociale. Malheureusement ces ressources transférées sont détournées soit par des individus qui s'en approprient ou pour des raisons politiques (la recherche d'électorat, par exemple).

La quasi-totalité des projets opérationnelles sont financés par les institutions extérieures et sont très souvent inscrits dans une durée très courte. Les financements de l'État sont généralement confrontés à des problèmes budgétaires d'où le souci du maintien des programmes opérationnels et de l'efficacité des actions réalisées face à la persistance du phénomène. Les transferts monétaires ont été initiés dans un contexte de réponse d'urgence, caractérisée par la valeur centrale de "sauver des vies" face à l'incompétence des collectivités territoriales à mobiliser ses propres ressources aux accents quasi-insuffisants.

La plupart des projets de filets sociaux existant dans la commune sont financés par des partenaires extérieurs soit 78% des projets de filets sociaux identifiés contre 22% des projets financés par le gouvernement. Quant à la collectivité/commune, sa contribution financière pour le développement des filets sociaux est nulle.

Ces transferts sont conditionnés dans certains cas à la création d'actifs c'est-à-dire la réalisation d'infrastructures communautaires devant contribuer à l'amélioration de l'environnement. Cette réalisation d'infrastructures communautaires nécessite des moyens, pour des couches vulnérables qui ne disposent même pas du minimum vital.

Il faut noter la faible représentativité des femmes qui s'explique par le fait que la responsabilité des ménages revient aux hommes au niveau de la commune excepté quelques femmes veuves/seules chargées de famille.

CONCLUSION

La commune rurale de Gomitradougu à l'instar des 703 communes du Mali est résolument engagée dans l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD). Le social est l'une des composantes essentielles pour l'atteinte de ces objectifs du développement durable. L'État en collaboration avec ses partenaires a mis en place une série de prestations sociales connus sous le nom des filets sociaux sous la forme des projets/programme/régime afin de réduire au mieux les inégalités sociales dans nos différentes communautés, conditions sine qua non d'une société vivable et d'un développement durable. Les interventions des partenaires ont rendu certaines de ces prestations sociales opérationnelles au niveau de la commune rurale de Gomitradougu.

Cependant, ces prestations sociales des projets/programmes sont limitées dans le temps et dans l'espace. Les prestations des structures institutionnalisées qui sont censés relever les défis tardent à être opérationnelles dans la commune rurale de Gomitradougu. D'autres opportunités restent à saisir par les collectivités pour le maintien et la pérennisation des acquis en matière de filets sociaux. L'analyse des données de la présente étude révèle que la commune rurale de Gomitradougu a besoins de renforcement des capacités sur le plan financier, technique et politique pour faire face aux enjeux de l'opérationnalisation des filets sociaux dans sa circonscription territoriale. Les résultats des analyses dénotent que les intervenants doivent intégrer dans leurs stratégies d'intervention, les filets sociaux prévisibles, productifs et préventifs. Ils doivent mettre également un accent particulier sur l'intérêt de l'institutionnalisation dans l'opérationnalisation des filets sociaux au niveau des collectivités territoriales décentralisées. L'ensemble des intervenants doivent élaborer et mettre en œuvre un plan d'appropriation et de pérennisation des acquis des projets/programmes.

En somme l'opérationnalisation des filets sociaux dans la commune rurale de Gomitradougu est menacée et la situation actuelle de la commune ne donne pas l'espoir pour la continuité des actions entamées par les intervenants. La contribution de la collectivité et la prise en charge médicale des indigents au niveau des formations sanitaires demeure un défi que la commune se doit de relever. Elle a besoin d'un accompagnement à long terme pour s'approprier les interventions sociales réalisées par les partenaires et de mettre en place des dispositifs communales de filets sociaux définitifs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bulletin d'Information du Cadre Commun des Filets Sociaux au Mali, Mars 2015, 9 pages.
- Bulletin d'information du cadre commun sur les filets sociaux saisonniers au nord du Mali, 2015.
- IDA, *Programme de filets sociaux « jigisemejiri »* ou arbre à espoir, financé par la Banque Mondiale, 2016.
- Institut National de Statistique du Mali, (2016), *Accessibilité aux soins de santé, appréciation de la population sur les actions prioritaires à entreprendre et dépenses de consommation des ménages*, 28 pages.
- Inter-réseaux, Développement rural, (2013), *Vers des filets sociaux « prévisibles » en Afrique de l'Ouest*,
- ODHD, *rapport d'activités, Congo-Brazzaville*, 2017.
- PAM, *Politique Nationale de Protection Sociale au Mali*, Mars 2019.
- Watson Carol, (2016), *Recherche sur les systèmes de protection sociale réactive aux crises Document de travail 3 : Protection sociale réactive aux crises dans le Sahel : Perspectives communautaires*.

Instruments juridiques :

- Décret n°2012-082/P-RM DU 08 Février 2012 fixant le détail des compétences transférées aux collectivités dans le domaine de la protection.
- Décret n°2013-195/PM-RM du 27 Février 2013 portant institutionnalisation du programme pilote des filets sociaux en république du Mali.
- Décret n°2015-0506/P-RM 27 Juillet 2015 fixant le détail des compétences transférées aux collectivités dans le domaine de la protection et de la promotion de la femme, de l'Enfant et de la famille.
- Décret n°2017-0397/P-RM du 03 Mai 2017 portant modification du décret n°2011-723/P-RM du 02 Novembre 2011 fixant les conditions et les modalités de bénéfice du Régime d'Assistance Médicale (RAMED).